

# Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 18929 - 73ÈME ANNÉE

**Les Réunionnais ne sont pas près d'avoir une liaison sécurisée entre Saint-Denis et La Possession**

**Route en mer : la Région Réunion avoue le fiasco de la NRL**



Si aucune catastrophe ne fait s'effondrer ces piliers d'ici là, les Réunionnais pourront rouler sur ce viaduc dans quelques années. Pour le reste de la route en mer, c'est l'incertitude.

Enfin, la Région Réunion a fini par avouer. Le groupement choisi pour construire la route en mer est incapable de respecter les délais. En conséquence, la Région veut ouvrir une demi-route en mer entre Saint-Denis et la Grande-Chaloupe. Les usagers continueront donc à passer sous la falaise, dans le secteur où a eu lieu précisément le dernier effondrement qui a englouti la totalité de la route du littoral. Devant ce fiasco, la Région Réunion va-t-elle enfin entendre les voix qui proposent des solutions alternatives et moins chères pour sortir de la crise par le haut ?

**L**e chantier de la route en mer, dite NRL ou nouvelle route du littoral, n'est plus à un scandale près. Mais celui-ci fera date. En effet, dans « le Quotidien » d'hier, la Région Réunion annonce qu'elle envisage fortement la livraison d'une route en mer incomplète, faute de matériaux pour terminer la totalité du chantier à une échéance suffisamment acceptable. La livraison de cette première tranche concerne le viaduc entre Saint-Denis et La Possession. Si aucun aléa supplémentaire ne vient retarder ce chantier inédit dans le monde, il sera possible de rouler dessus dans deux ou trois ans au mieux. Cela suppose un surcoût supplémentaire estimé à 70 millions d'euros : le raccordement de la demi-route en mer à la route du littoral.

Pour le reste du projet, c'est l'incertitude. En effet, les matériaux ne sont toujours pas disponibles, et personne ne sait quand ils le seront, si jamais il y en a. Autrement dit, la réalisation de la partie de la route entre la Grande-Chaloupe et La Possession est renvoyée aux calendes grecques. Or, c'est précisément dans ce secteur qu'a eu lieu le dernier effondrement de la falaise. C'était en 2006, il avait englouti les quatre voies, et tué trois personnes. Les Réunionnais ne sont pas prêts d'avoir une liaison sécurisée entre Saint-Denis et La Possession, ils sont condamnés à rouler sur une route impossible à sécuriser. Jusqu'à quand ? Personne ne le sait à moins de continuer à croire à ceux qui viennent enfin d'avouer qu'ils avaient menti en promettant la réalisation d'une route sécurisée entre Saint-Denis et La Possession pour 2017, puis en repoussant l'échéance à 2019, 2020, pour finalement dire que seulement la moitié sera livrée peut-être en 2020.

### Enfin la vérité

Ceux qui ont cru aux promesses de Didier Robert en sont pour leurs frais. Ils pensaient qu'en faisant perdre l'Alliance, ils allaient avoir la poursuite des grands travaux sans Paul Vergès à la direction de la Région Réunion. Ils peuvent désormais mesurer l'ampleur de leur erreur d'avoir suivi de mauvais conseils. En effet, Didier Robert avait mis dans ce projet la construction d'une

digue de plusieurs kilomètres. Le but était de donner des marchés aux transporteurs afin qu'ils puissent véhiculer 18 millions de tonnes de roches de carrières distantes de dizaines de kilomètres du chantier. Nombreux sont les transporteurs à s'être endettés pour acheter des camions neufs à plus de 150.000 euros l'unité. Ils se retrouvent désormais avec un matériel invendable à La Réunion sur les bras.

Parmi ces transporteurs, certains avaient défié la loi en organisant à deux reprises le siège de la Région alors dirigée par Paul Vergès en 2008 et en 2009. Fort heureusement pour eux, ils avaient bénéficié d'une large mansuétude de la part du préfet de l'époque. Ils ont pris le risque de participer à une grave opération de destabilisation politique, puis ils ont engagé leurs entreprises dans l'achat de coûteux semi-remorques pour transporter des galets. Aujourd'hui, ils s'appêtent à faire face à des difficultés financières sans précédent. Nul doute que l'heure des règlements de comptes ne tardera pas à sonner, car maintenant ils connaissent enfin la vérité.

Il faut noter que les multinationales du BTP qui ont emporté les marchés bénéficient d'un traitement de faveur de la part de la Région. Car au final, ce sont elles qui doivent se débrouiller pour trouver les matériaux. Or, l'ordre de service pour lancer le chantier de la digue entre la Grande-Chaloupe et La Possession n'a pas encore été donné par la Région, plus de quatre ans après la pose de la première pierre du chantier, et les déclarations relevées dans la presse d'hier indiquent que la Région ne souhaite pas donner cet ordre tant que le problème des matériaux ne sera pas réglé.

En conséquence, cela évite au groupement attributaire du marché d'avoir à payer des pénalités pour cause de retard dans la livraison de la route. Une telle inégalité de traitement va faire jaser. Bouygues et Colas sont défaillants, mais ne sont pas pénalisés. Ceux qui paient, ce sont les travailleurs qui vont se retrouver au chômage à cause de l'arrêt du chantier, et les patrons qui ont cru aux promesses de Didier Robert. Se pose alors la question légitime de leur indemnisation. Le procès en responsabilité ne fait que commencer.

### La Réunion risée de l'Europe ?

Cela fait plusieurs années que Témoignages, le PCR, l'Alliance, ainsi que des associations mettent en garde contre l'amateurisme qui a présidé le lancement d'un chantier sans avoir les matériaux nécessaires pour le terminer. Une telle situation aurait pu être évitée si la Région avait écouté les propositions de solutions alternatives pour sortir par le haut de la crise. Hier encore, ATR-FNAUT a adressé un courrier aux médias rappelant qu'il est possible de sécuriser la section entre la Grande-Chaloupe et Saint-Denis sans recourir à une digue, en utilisant une alternative moins chère et plus rapide.

Il est temps de prendre en considération toutes ces opinions pour arriver enfin au but recherché.

En attendant, en annonçant envisager l'ouverture d'une demi-route en mer, la Région couvre La Réunion de ridicule. Que n'a-t-on pas entendu pour mettre en l'air ce projet qui est le plus coûteux investissement routier dans l'Union européenne. Tout cela pour en arriver là. Aux yeux de l'Europe, La Réunion ne pourra qu'apparaître que comme un bien piètre gestionnaire. Sa réputation de grande bâtisseuse forgée par la réussite de la construction de la route des Tamarins menée par Paul Vergès en prend un coup. Elle risque de devenir la risée de l'Europe, car les dirigeants de la Région sont en train de montrer qu'ils sont incapables de mener à bien un projet où la facture provisoire prévisionnelle approche désormais les 2 milliards d'euros.

**M.M.**

## Edito

# L'économie de la connaissance doit se développer à La Réunion, pas être délocalisée

**L**a polémique créée par l'attribution par la CINOR d'un marché à un groupement pour travailler sur le projet de territoire de l'intercommunalité interroge. En effet, le directeur de cabinet du président de la CINOR a déclaré que cette décision est liée au fait que « nous n'avons pas malheureusement la compétence en interne », selon « le Quotidien » du 21 février. Il précise également au même journal que la loi NOTRe a confié de nouvelles compétences aux collectivités, que dans le même temps les dotations baissent, et que cela amène à changer de mode de fonctionnement.

Ceci interroge. En effet, la raison d'être de la création des intercommunalités, c'était notamment de travailler sur des projets de territoire permettant d'afficher une cohérence sur un ensemble géographique donné. Quand Jacques Chirac était président de la République, la loi avait notamment imposé aux intercommunalités souhaitant devenir communautés d'agglomération ou rester communautés de communes d'être constituées d'un ensemble de communes d'un seul tenant géographique. Ceci explique pourquoi Le Port et La Possession avaient dû quitter la CIVIS pour intégrer le TCO, tandis que Saint-Philippe ne pouvait pas faire partie de la CIVIS car séparée de Saint-Pierre par le territoire de Saint-Joseph. Ce cadre législatif a renforcé la notion de territoire partagé, puisque constitué de collectivités contiguës.

C'est pourquoi la préparation d'un projet de territoire est au cœur des missions d'une intercommunalité. Il est donc pour le moins surprenant d'entendre dire qu'au sein de la CINOR, communauté d'agglomération de plus de 200.000 habitants, il n'y a pas suffisamment de compétences en interne à un point tel que la collectivité soit obligée de recourir à un prestataire externe à travers un marché d'environ 2 millions d'euros. En effet, il existe des outils tels que la formation ou la gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences pour préparer une institution à faire face à des missions qui évoluent. Ces outils ont-ils été mis en œuvre pour anticiper les besoins pour le projet de territoire ?

La question est d'autant plus sensible que l'entreprise choisie pour accomplir cette mission se situe en France. Dans le secteur privé, de nombreuses grandes entreprises ont changé de main. Elles étaient des sociétés réunionnaises, elles sont devenues des filiales de groupes extérieurs. Le marché qui fait polémique à la CINOR est porteur d'un symbole, il délocalise une partie de la « matière grise » de la collectivité en France. Or justement, c'est en développant à La Réunion l'économie de la connaissance qu'il est possible de répondre en partie au problème du chômage des jeunes diplômés. Toute délocalisation dans ce secteur ne pourra qu'aggraver la situation.

**J.B.**

## Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés  
71e année  
Directeurs de publication :  
1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud  
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau  
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland  
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX  
Rédaction  
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 29  
E-mail : redaction@temoignages.re  
SITE web : www.temoignages.re  
Administration  
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 23  
E-mail Publicité : publicite@temoignages.re  
CPPAP : 0916Y92433



## Charles Angrand / J.-K. Huysmans (5)

Grand lecteur de revues d'art, Charles Angrand faisait sa moisson quotidienne des journaux à faible et gros tirage, parisiens, provinciaux ; il s'en ouvre à ses correspondants. Du *Mercur* de France, aux *Hommes du jour*, en passant par *Le Figaro*, *La Bataille Syndicaliste*, *Le Journal de Rouen*, *L'illustration*, *Art et décoration*, *L'Art pour tous*, *Paris-Journal*, *La Phalange*, *Le Petit Parisien*, *L'Humanité*, *Bulletin de la vie artistique*, *La Renaissance des arts*, *Le Gil Blas*, *L'Action*, le *Petit Rouennais*, *L'Avenir*, *L'Information*, *La Petite Gironde* : pêle-mêle défilent les titres de presse sous sa plume, autant d'articles découpés, échangés, colligés, commentés.

Fin connaisseur de la vie artistique, et de ses acteurs - marchands compris, le peintre et pastelliste, du fond de son retirement provincial, est à l'affût - pour ne pas dire avide - de nouvelles auprès de ses correspondants à qui il livre en retour ses impressions et ses réflexions.

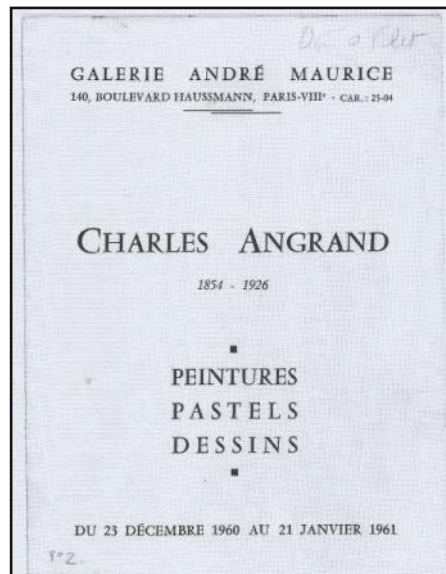
Aussi n'est-il pas déraisonnable de postuler que l'œil du peintre - en dépit des réticences et des précautions affichées - ait été en grande part guidé par la main du journaliste Huysmans non seulement dans la retranscription de certains aspects de la réalité jusque-là dédaignés, sinon ignorés, mais dans la façon même de procéder.

Avancer cette hypothèse ne consiste pas seulement à aventurer le rapprochement de deux esprits en pointe à la même période : d'un critique et d'un artiste qu'une anamorphose du temps aurait pu laisser entrevoir soudés autour de convictions et de vues modernistes. Un article du 8 mai 1887 du *Journal des artistes*, entièrement consacré à Charles Angrand ("Les Palettes - Ch. Angrand") confirme l'intérêt que l'artiste éprouvait à l'endroit des thèses esthétiques de Huysmans.

L'auteur, Jean Le Fustec côtoie Angrand aux salons de la Société des Artistes indépendant, il fut selon Mme Bogomila Welsh-Ovcharov "son camarade de classe" (à Rouen donc ?...); plus sûrement, selon le conservateur en chef du patrimoine Philippe Le Stum, répétiteur et donc condisciple d'Angrand au collège Chaptal. Le Fustec le présente de la sorte : "Poussé par un idéal artistique très étendu, il passe son existence à le poursuivre en tout. Tout ce qui est peinture lui sert de document" (les carnets du peintre,

inédits, le confirment) "Un tableau de Zola, (ajoute-t-il) une page de Huysmans le ravissent autant que les toiles des maîtres ; et la littérature le trouve aussi solide sur ses bases normandes que l'histoire de son art".

Angrand est un passionné que De-lattre révère. Pissarro en octobre 95 relate dans une lettre à son fils avoir fait les frais de ses convictions bien sonnées.



**Charles Angrand - Peintures, pastels, dessins - par Pierre Angrand, publié par la Galerie André Maurice, 1960-1961.**

Au moment de la mise sous presse du numéro du *Journal des artistes*, Huysmans a signé 3 romans, des poèmes en prose, et surtout des articles de presse fondamentaux consacrés à l'art moderne, dès 1880, qui furent repris en recueil en 1883.

Onze années plus tard, Huysmans n'est pas oublié puisqu'Angrand entreprend à l'endroit de Charles Frechon l'éloge que l'on sait d'un de ses articles dans *L'Écho de Paris*, l'année même, vraisemblablement (et n'est-ce pas symptomatique ?), où Angrand s'essaie à une *Descente de Croix*.

La qualité de la langue alliée à la précision du regard huysmanien ne pouvait que ravir l'esthète et érudit qu'était Charles Angrand, si bien qu'aujourd'hui, on ne peut qu'aspirer à ce que l'œuvre soit à nouveau considérée avec un brio et une pertinence comparables à ceux des critiques fin de siècle qui ont su peser, penser, et même accompagner son art.

Le neveu du peintre avait cette patte, non la volonté - mais la lec-

ture qu'il faisait de la vie et de l'œuvre d'Angrand demeurait soumise à la doctrine, à l'idéologie, parti pris auquel s'ajoutaient des éléments d'autobiographie faussés quand ils n'étaient pas enfouis.

Un paragraphe tiré de la plaquette d'exposition sobrement intitulée "Charles Angrand - peintures, pastels, dessins", édité fin 1960, alors qu'est évoquée la période crayon Conté de l'artiste, s'en fait une nouvelle fois l'indice :

"L'Écho de Paris est allergique (détaille le neveu) aux énigmes étranges que propose Angrand, puisqu'il écrit : 'On invoque le nom de Millet, devant les dessins si moelleusement enveloppés de lumière du poète Angrand... Et la grande âme rustique de Millet revit certes dans les planches signées, retenez bien ce nom : Angrand' (26 novembre 1892)".

1er point : Aucune chronique artistique ne figure dans ce numéro de *L'Écho de Paris* (consultable sur le site Gallica). Pas de supplément indiqué. Autrement dit les lignes précitées ne sont pas extraites de ce numéro.

Deuxièmement : Le lien causal annoncé par 'puisque' est contredit par l'élément qui prétend le fonder ; l'assertion relève de fait du contresens. Aucune ironie n'est perceptible dans les propos du journaliste. Les expressions laudatives au contraire s'accroissent ("le poète Angrand", "des dessins si moelleusement enveloppés de lumière", "la grande âme rustique", "retenez bien ce nom : Angrand"), nulle trace aucune de l'"allergie" annoncée, quelle qu'elle soit.

Troisièmement : à l'illogisme s'adjoit l'obscurité. Que veulent dire les termes de Pierre Angrand (dont on reconnaît le style et la matière sous couvert d'anonymat) : "énigmes étranges"?... Ces mots eux-mêmes restent étrangement énigmatiques.

Il en ressort que les voix du biographe et du journaliste critique entrent en collision. Peut-être est-ce dû au fait que la critique réactionnaire (dont Charles Ponsonailhe faisait partie) commençait à se montrer dithyrambique à l'endroit des crayons Conté de Charles Angrand au point que Pierre Angrand cherchât à la minorer pour ne pas dire l'occulter, à l'instar de la critique huysmanienne.

**Jean-Baptiste Kiya**

## Entretien avec Abdallah Zekri

# « Jacques Vergès était considéré comme un Algérien »

Délégué général du Conseil français du culte musulman, Abdallah Zekri fait partie de la délégation du CFCM en visite dans notre île. La Réunion n'est pas tout à fait inconnue pour Abdallah Zekri, car il a rencontré à plusieurs reprises une des personnes qui a fait le lien entre les peuples réunionnais et algériens, Jacques Vergès. Il se déplace toujours avec une photo sur laquelle il se tient aux côtés de l'avocat réunionnais.



Jacques Vergès et Abdallah Zekri.

**A**bdallah Zekri a connu Jacques Vergès car il était l'avocat d'Abderrhamane Méziane, ancien ministre de l'Intérieur de l'Algérie. Abderrhamane Méziane était un combattant du FLN en France. Il a été capturé et il était le plus jeune condamné à mort algérien de la guerre. Il a échappé à la guillotine suite à une grâce présidentielle.

Après l'indépendance, Abderrhamane Méziane est resté en contact avec Jacques Vergès. La première rencontre de Jacques Vergès et Abdallah Zekri eut lieu à Albi lors du procès des parachutistes qui

avaient assassiné un jeune Algérien, Bouchiba, à Castres en 82. Jacques Vergès avait été sollicité pour défendre les intérêts de la partie civile par le gouvernement algérien. Abdallah Zekri était alors responsable régional de l'amicale des Algériens. Il avait pour mission d'accueillir et d'assister Jacques Vergès lors du procès d'Assises.

« Par la suite, on s'est perdu de vue. L'arrivée d'Abderrhamane Méziane comme consul général à Paris a permis de renouer avec Jacques Vergès, car il dînait presque tous les soirs avec Méziane ». Lors de ces rencontres, Abdallah Zekri souligne

qu'il était souvent question de l'Algérie. « Jacques Vergès était toujours resté attaché à l'Algérie. C'était quelqu'un d'une très grande clairvoyance, d'une grande intelligence. J'ai eu plaisir à le rencontrer », souligne-t-il.

Abdallah Zekri rappelle que « Jacques Vergès a une image très favorable en Algérie, parce qu'il a été un défenseur acharné des Algériens pendant la guerre ». Il précise qu'« en dehors de sa profession d'avocat, Jacques Vergès avait pour l'Algérie un grand amour, il a rencontré les différents présidents algériens qui se sont succédé au pouvoir ».

Abdallah Zekri ajoute également que Jacques Vergès était resté en lien avec des avocats algériens, notamment Me Benabdallah, Me Brahimi. Il avait gardé le contact avec le Collectif des avocats du FLN. Il se rendait également en Algérie pour échanger avec des jeunes avocats. À Paris, Abderrhamane Méziane lui a fait rencontrer des confrères algériens du barreau parisien.

« Jacques Vergès était considéré comme un Algérien, par rapport à ce qu'il a fait pour la défense d'un idéal, l'indépendance de l'Algérie ». Un engagement qu'il maintint constamment, malgré les menaces de mort.

**M.M.**

## In kozman pou la rout

### « Koni konm Barabas dann la pasyon ! »

Mi pans zot i koné kosa i lé la pasyon lo Christ konm mi pans zot i koné kisa lété Barabas. La plipar d'moun i koné sa, pars kansréti pa bonpé mé la plipar rant nou la parti dsi l'ban katéshis in koup de tan. La pasyon sé kan la klout Zézikri dsi la kroi é Barabas lété son voisin : son voizinn kroi si zot i vé. Pars dann tan-la kan lété ki kloute demoun dsi la roi, é k'té i tonm in zour d'fête, té i domann lo moun té foulé zalantour kisa zot i vé k'i larg. Zour-la, lo moun la domann i larg Barabas, in spès konplotèr épi i tyé Zézikri. Sé sak l'a fé ! Donk Barabas, mi koné pa si li lété vréman koni dann la pasyon mé sak lé sir sé k'la si tèlman fé d'vantredi sin ké demoun i koné kisa lété lo Barabas. Donk si i di d'ou, in kozman konm anlèr la, sa i vé dir ou lé bien koni mèm si ou lé pa koni an bien. Alé ! Mi lèss azot rofléshi la dsi é ni artrouv pli d'van sipétadyé.

# Oté

## Lo viv ansanm rényoné ? Sak i avans pa i rokil

*Mé zami, ala in n'afèr moin la trouv dsi in blog rényoné avèk konm tit : « La shapèl ardant Sin-Bénoi intèrdi pou in dépouye malbar ». Lo listoir banna i rakony dsi l'internet i rakont in madam la désédé. In madam azé vi k'èl l'avé 81 z'ané. El té i pratik la rolijyon tamoul – sansa hindoue si zot i profèr - dopi lontan é sa famiy té i vé roganiz son l'antèrman konm bann tamoul i fé, koméla, in pépartou dann La Rényon.*

*La Rényon, péi la tolérans, La Rényon lo péi lo « viv ansanm » konm i di souvan dé foi ; la famiy la domann la shapèl ardant sin-Bénoi pou roganiz la véyé épi lo bann priyèr épi galman lo bann rite i akonpagn lo finéraye. Toulmoun i domann plizanplis shapèl ardant-la pars zot i koné koméla bonpé d'moun lé séré dann z'ot kaz, kan lo kaz lé pa an otèr é sé pou sa in bonpé komine la fé bann shapèl ardant, mèm bann sant finérèr. Inn-dé z'androi ou i pé mèm bril out mor si ou lé dakor avèk sa épi défoi i dévèrs la sann dann bann zardin finérèr, sansa i mète dann in l'irn é lo l'irn dann in bann l'androi prévi pou sa éksepré.*

*Donk lo kor, d'apré sak i di l'ariv dovan lo shapèl, mél o shapèl té fèrmé é sé l'èrla la famiy la antann de dir la pa in l'androi pou malbar sa in l'androi pou katolik. La famiy la parti o nouvèl la méri é afors afors néna in l'adzoïn la fé rouv lo shapèl ardant pou roganiz lo véyé... Lo blog i rakont la famiy épi lo bann z'ami lété plisk'an kolèr. Noré pa été étonan k'in n'afèr konmsa i dézénèr.*

*La dépouye l'atann plis ine èr ép la trouv in solisyon zis mé sa i fé majine amoin lo viv ansanm rényoné sa sé in n'afèr bien frazil. Moin la koni lo tan désèrtin prête katolik lété k'i fé présyon dsi bann pratikan lé z'ot rolijyon mé mi pansé lo tan-la té fine pasé. Konm koi i pé dir ou lé pa toultan vizilan konm i fodré. La brèz konm i di, i kouv dsou la sann é i fo touzour pran prékosyon.*

*Lo viv ansanm rényoné, Antansyon, kan i avans pa i rokil.*

Justin